

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 18 décembre 2015	N° 2015-837

Convocation du 11 décembre 2015

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kevin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Alain TURBY à M. Patrick PUJOL
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne WALRYCK
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h50
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à 12h45
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET jusqu'à 12h
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h15
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA à partir de 11h
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h40
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h35
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h30
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS à partir de 12h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE à partir de 11h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h
M. Arnaud DELLU à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h30
M. Jacques GUICHOUX à Mme Béatrice De FRANCOIS à partir de 12h
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
M. Pierre LOTHAIRE à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h15
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à partir de 12h30
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUH à partir de 11h
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN à partir de 12h
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Michel HERITIE à partir de 12h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h20

EXCUSE(S) :

Madame Martine JARDINE.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 18 décembre 2015	Délibération
	Pôle de la proximité Direction territoriale Sud	N° 2015-837

PESSAC - Requalification de l'avenue Jean Jaurès entrée de ville - Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'enfouissement des réseaux électriques - Approbation - Autorisation

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'avenue Jean Jaurès à Pessac constitue une entrée de ville sur le tronçon compris entre la rue Chateaubriand et l'avenue Nancel Pénard. Elle correspond à l'axe de transit majeur de l'ancienne route d'Arcachon et se développe sous la forme d'une artère commerciale située entre le centre ville à l'ouest et le quartier des Echoppes à l'est. Le projet de voirie consiste à requalifier ce tronçon de l'avenue en affirmant sa fonction d'entrée de ville à paysager. Il s'agit de modérer la vitesse automobile et poids lourds, de sécuriser les piétons et les cyclistes sur cet axe majeur de trafic local et de transit tout en garantissant l'accessibilité et la lisibilité des nombreuses activités riveraines présentes. Ce projet est également l'opportunité de procéder à l'enfouissement des réseaux électriques qui parcourent aujourd'hui l'avenue sur une partie de son linéaire (compris entre rue Chateaubriand et rue Pin Vert) et à rénover l'ensemble de l'éclairage public en agrémentant la voie d'un mobilier urbain plus qualitatif.

Au titre de sa nouvelle compétence en matière de concessions de la distribution d'électricité (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles - MAPTAM du 27 janvier 2014), Bordeaux Métropole doit aujourd'hui assumer la prise en charge financière des travaux d'enfouissement des réseaux électriques en lieu et place des communes. Afin de garantir une véritable cohérence dans ce projet d'aménagement, de limiter la gêne des riverains et usagers et d'optimiser les investissements publics, la ville de Pessac et Bordeaux Métropole se sont entendues afin de confier à la ville sa conception globale et sa réalisation parallèlement aux opérations de réfection de l'éclairage public et de l'enfouissement des réseaux télécoms dont elle a la charge.

La ville de Pessac a donc sollicité Bordeaux métropole pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement de tous les réseaux, conformément aux dispositions de l'article 2 II de la loi maîtrise d'ouvrage publique (MOP).

Le coût prévisionnel des travaux d'enfouissement de réseau électrique est estimé à 103 306,31 € TTC :

- Construction d'ouvrages aériens BT et HTA	1 143,43 €
- Travaux souterrains – Génie civil :	28 984,56 €
- Travaux de dépose :	2 937,22 €
- Matériel Basse Tension :	15 671,55 €
- Fourniture de câbles :	11 017,46 €
- Réfections :	26 334,38 €
TOTAL HT :	86 088,59 €
TOTAL TTC :	103 306,31 € (taux TVA : 20%)

Ce montant sera ajusté au vu d'un état récapitulatif des dépenses exposées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales notamment son article L5217-2,

VU l'article 2-II de la loi MOP n°85-704 du 12 juillet 1985,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le projet de travaux d'enfouissement des réseaux électriques de l'avenue Jean Jaurès entrée de ville nécessite qu'une convention de co-maîtrise d'ouvrage soit signée entre la ville de Pessac et Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : De confier les travaux d'enfouissement des réseaux électriques à la ville de Pessac dans le cadre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage et tout acte s'y afférant.

Article 3 : D'imputer la dépense sur le budget principal de l'exercice en cours, sur les crédits ouverts au programme : 05P066 chapitre 23 article 2315.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 JANVIER 2016	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 5 JANVIER 2016	le Vice-président,
	Monsieur Patrick PUJOL